



Danielle Elkrief

### CDE Avocats : un petit appelé à devenir grand

**Leader** : Danielle Elkrief  
**Associée** : Danielle Elkrief  
**Équipe** : 1 associée, 1 collaborateur  
**Création** : 2011

**Track record** : en dépit de sa création récente, CDE Avocats est déjà bien installé en droit de l'audiovisuel tant en conseil qu'en contentieux. Le cabinet compte parmi ses clients NT1, Groupe AB et d'autres sociétés renommées de production, diffusion et distribution (cinéma, télé et Internet). En droit d'auteur, CDE Avocats conseille TV France international.

**Positionnement** : souplesse et efficacité sont les maîtres mots de ce cabinet en pleine croissance. Une connaissance précise des enjeux et acteurs des médias ainsi que des partenariats habilement noués facilitent la fidélisation de la clientèle. Danielle Elkrief s'appuie sur son excellente maîtrise des règles procédurales et une véritable culture du contentieux pour assurer la renommée du cabinet.



Nicolas Boespflug

### Boespflug : un acteur incontournable de l'industrie musicale

**Leader** : Nicolas Boespflug  
**Associés** : Nicolas Boespflug et Élisabeth Boespflug  
**Équipe** : 2 associés, 1 collaborateur  
**Création** : 2004

**Track record** : toujours présent dans l'industrie de la radio et de la musique aux côtés de ses clients historiques NRJ, Universal et Yellow Media, Nicolas Boespflug accompagne également de prestigieux groupes dans l'édition et la presse notamment les éditions Bayard ou Lavoisier.

**Positionnement** : à l'expertise reconnue dans le monde de la production musicale et de l'édition viennent s'ajouter une compétence en droit de la propriété intellectuelle. Aussi à l'aise en cession des droits des musiciens qu'en droit des marques, des modèles et des brevets, Nicolas Boespflug a su se rendre incontournable.



Anne-Marie Pecoraro

### Aklea : un cabinet à suivre

**Leader** : Anne-Marie Pecoraro  
**Associées** : Marina Blum, Bénédicte de Carlan, Anne-Marie Pecoraro  
**Équipe** : 3 associés, 7 collaborateurs  
**Création** : 2009

**Track record** : l'équipe s'est récemment distinguée en conseillant une société de gestion de chaînes télévisées internationales, sur des questions de droits d'auteur, dans la défense au niveau national et international du droit à l'image d'artistes de musique électronique ainsi que dans l'accompagnement de divers festivals dans la diffusion de spectacles.

**Positionnement** : Anne-Marie Pecoraro accompagne ses clients dans la valorisation et la défense de leurs droits et dans la gestion de tous projets en lien avec la propriété industrielle, littéraire ou artistique. Marina Blum, qui intervient en conseil ou en contentieux dans les domaines de la propriété intellectuelle et des NTIC, complète le dispositif avec Bénédicte de Carlan.



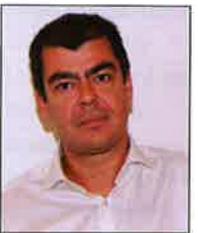
Alain Barsikian

### Carreras Barsikian Robertson Associés : une expertise transversale dans le droit des médias

**Leader** : Alain Barsikian  
**Associés** : Alain Barsikian, Pierre-Olivier Chartier, Olivier Sprung, Judith Vulliez  
**Équipe** : 4 associés, 2 collaborateurs  
**Création** : 1994

**Track record** : la dynamique équipe du département médias du cabinet est présente dans le secteur audiovisuel et des médias où elle représente TF1 et SFR, ainsi que dans l'industrie musicale en tant que conseil des grands noms de la variété française

**Positionnement** : le cabinet dispose d'une expertise reconnue en audiovisuel, en musique et en cinéma. Il dispose d'une compétence transversale (rédaction et négociation des contrats, contentieux, propriété intellectuelle et fiscalité associée).



Christophe Bigot

### Bauer & Bigot : les spécialistes de la communication écrite

**Leaders** : Christophe Bigot, Camille Bauer  
**Associés** : Christophe Bigot, Camille Bauer  
**Équipe** : 2 associés, 3 collaborateurs  
**Création** : 2000

**Track record** : Christophe Bigot et Camille Bauer sont fréquemment sollicités pour des dossiers de diffamation dans les médias. Ils conseillent des groupes de presse français (*Le Figaro*) et étrangers, des éditeurs de magazines et de livres. Le cabinet s'est illustré en intervenant dans l'affaire des fadettes et a obtenu l'unique décision du Conseil constitutionnel statuant en matière de QPC concernant la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

**Positionnement** : le cabinet conseille et accompagne des groupes présents dans la presse écrite (*Le Nouvel Observateur*, *Le Point* et *Le Figaro*) en France aussi bien qu'à l'étranger (*New York Times*, *Mirror*). L'équipe emmenée par Christophe Bigot et Camille Bauer représente également de grands noms de l'édition (Flammarion et Albin Michel) lors des contentieux éditeur en droit d'auteur.